



**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny-près-Lausanne – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly –  
Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

**PROCES-VERBAL N° 12**

Séance du Conseil intercommunal  
du mercredi 11 mai 2011 à 18h00 à Renens  
Salle des Spectacles

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 23 mars 2011
4. Correspondances
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Préavis n° 1/2011 : *Demande d'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la suite de la législature 2006-2011 – prolongation*
8. Préavis n° 2/2011 : *Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la suite de la législature 2006-2011 – prolongation*
9. Préavis n° 3/2011 : *Gestion de l'Association intercommunale pour l'année 2010*
10. Préavis n° 4/2011 : *Comptes de l'Association intercommunale pour l'année 2010*
11. Motions, postulats, interpellations
12. Questions
13. Divers

M. le Président Pascal Delessert ouvre la séance à 18h05.

**1. Appel**

20 délégués sont présents. Les communes sont toutes représentées, le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2011**

Le procès-verbal est adopté tel que rédigé, à l'unanimité.

### **4. Correspondances**

- M. Delessert donne connaissance de l'échange de courriers électroniques qu'il a eu avec la commune de Renens et le président du groupe des Verts au conseil communal concernant l'assermentation de Mme Colemann, remplaçante de M. Thierry Brandt. Finalement, Mme Colemann n'a pas pu être présente ce soir, ni dès lors assermentée. Mais il est ressorti de cet échange de courriels que les statuts de Polouest devront peut-être être modifiés lors d'un prochain toilettage pour se référer explicitement à la LEDP, notamment en matière d'admission et d'assermentation de nouveaux délégués, ce qui était en l'occurrence contesté.
- M. Delessert rappelle que M. Etienne Roy, préfet, a convoqué une séance de mise en place et assermentation le 1<sup>er</sup> juillet 2011, à 18h à Villars-Sainte-Croix. Le bureau a écrit aux 8 municipalités et conseils communaux pour les en informer et leur demander la transmission des coordonnées des délégués avant le 1<sup>er</sup> juillet. Cette lettre informait également que le président du Conseil, selon les statuts, ne peut renouveler son mandat et que la secrétaire a annoncé son retrait de sa fonction. M. Delessert reste à disposition pour renseigner les intéressés.

### **5. Communications du Bureau**

M. Delessert informe des points suivants :

- Le Comité de direction avait prévenu le bureau qu'un important préavis devait être traité ce soir (déménagement de Polouest, projet qui n'a entre-temps pas pu aboutir). En accord avec M. Daniel Rod, le bureau a reporté l'examen de son postulat concernant la création d'une cellule éthique, ceci dans le but de ne pas surcharger la présente séance et d'éviter de traiter ce postulat de manière trop précipitée. La commission d'étude du postulat sera nommée en début de prochaine législature.
- Le calcul des jetons de présence sera envoyé aux délégués si possible avant le 30 juin, avec un délai de réflexion.

### **6. Communications du Comité de direction**

- M. Etienne Lasserre, président du Comité de direction, lit la lettre de Mme Claire Richard, secrétaire du Conseil intercommunal, qui renonce à son mandat dès la fin de la législature.
- M. Lasserre informe que le Conseil d'Etat a établi un projet de loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), actuellement examiné par une commission du Grand Conseil. Le Comité de direction de Polouest était intervenu lors de la consultation et ses remarques ont été très largement suivies. Il est très satisfait de ce projet de loi, même s'il subsiste encore quelques petits points noirs. Le Grand Conseil va certainement l'examiner à la rentrée.

- M. Lasserre confirme que le postulat Rod sera traité par le prochain Conseil intercommunal.

**7. Préavis n° 1/2011 : *Demande d'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la suite de la législature 2006-2011 – prolongation***

M. Delessert ouvre la discussion, qui n'est pas demandée.

M. Panzera, président, donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL  
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis no 01/2011 du Comité de direction du 16 février 2011,
- où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide de prolonger de 6 mois au plus la durée du préavis sur l'autorisation générale de plaider au Comité de direction de l'association Sécurité dans l'Ouest lausannois, pour la suite de la législature 2006-2011, dans l'attente que le Conseil intercommunal puisse se prononcer sur cet objet.

**8. Préavis n° 2/2011 : *Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la suite de la législature 2006-2011 – prolongation***

M. Delessert ouvre la discussion, qui n'est pas demandée.

M. Panzera donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

A main levée, à l'unanimité moins 1 avis contraire,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL  
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis no 02/2011 du Comité de direction du 16 février 2011,
- où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide de prolonger la durée du préavis sur les compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la suite de la législature 2006-2011 de 6 mois au plus, dans l'attente que le Conseil intercommunal puisse se prononcer sur cet objet.

**9. Préavis n° 3/2011 : *Gestion de l'Association intercommunale pour l'année 2010***

M. le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion.

La parole n'est pas demandée.

Il ouvre la discussion sur le rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

M. Panzera lit le vœu 2010 formulé par la commission :

*La COGEST souhaite voir dans le futur rapport de gestion 2011 une statistique entre les interventions de jour et celles de nuit.*

M. Lasserre relève que ce vœu peut facilement être pris en compte et ce genre de statistique introduite dans le rapport de gestion de l'année prochaine.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Vote : ce vœu est adopté à l'unanimité moins 1 abstention. Il devra donc être pris en compte pour le rapport de gestion 2011.

M. Panzera donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL  
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction,
- vu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'approuver la gestion de l'exercice 2010 et en donne décharge au Comité de direction.

**10. Préavis n° 4/2011 : *Comptes de l'Association intercommunale pour l'année 2010***

M. Delessert ouvre la discussion sur les comptes et passe le document en revue, page par page : I à III, puis 1 à 16.

La parole n'est pas demandée.

M. Panzera lit le vœu 2010 émis par la commission :

*La COGEST est désireuse de voir dans le budget 2012 une description du % d'augmentation des charges, ainsi que la distribution dans les différentes catégories : investissement, coût opérationnel en terme de matériel (maintenance), en terme de ressources humaines (addition de personnel), etc.*

M. Lasserre hésite à s'engager pour son successeur, mais il ne pense pas qu'il y ait de grandes complications à établir ces pourcentages, qui figurent par ailleurs dans les budgets communaux.

Vote : ce vœu est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions. Il devra donc être pris en compte pour le budget 2012.

M. Panzera lit l'observation 2010 formulée par la commission de gestion :

*La Sécurité dans l'Ouest lausannois étant subventionnée par les communes de l'Ouest, la commission est étonnée de voir qu'il est prévu dans le compte 6011.3819 – attribution à divers fonds pour investissements – un montant de CHF 330'000,-- pour travaux de déménagement futur. Elle se demande si ce type de provision, décidée à la clôture des comptes en fonction des résultats, ne va pas à l'encontre des statuts de l'association et ne devrait pas faire l'objet d'un préavis complémentaire.*

M. Lasserre répond que le but du Comité de direction n'est pas de court-circuiter le Conseil intercommunal. Le jour où un déménagement sera prévu (indispensable à terme, car la Polouest est trop à l'étroit dans ses locaux actuels), le Comité déposera un préavis, dont le coût dépassera certainement la provision de CHF 330'000,--. De cette façon, la somme provisionnée vient en déduction de la participation qui sera demandée aux communes lors du déménagement. Dans le cas contraire, il faudrait la restituer aux communes, puis leur facturer leur pleine participation. Cela évite donc des demandes de participations communales en dent de scie. Une telle provision avait d'ailleurs déjà été créée pour Polycom.

M. Panzera comprend la réponse, mais une question subsiste : ne serait-il pas plus aligné avec le rôle du Conseil que le Comité de direction dépose un préavis couvrant les frais d'études et éventuellement les premières garanties financières pour le relogement de la Polouest dans le district, en complément de provisions financières, afin d'avoir une plus grande proactivité dans la prise de décision ?

M. Lasserre répète que le but n'est pas de prendre des décisions sans le Conseil intercommunal. Il s'agit de mettre de côté CHF 330'000,-- pour le jour où la Polouest déménage. Ainsi, la facture aux communes sera moins lourde et la comptabilisation des frais ne portera pas sur une seule année. C'est une question de régularité financière. Et si le projet du Comité pour les locaux du Chemin de Rueyres avait pu être concrétisé, un préavis aurait été traité ce soir.

Afin de clarifier entièrement la situation, M. Delessert relève que l'attribution d'un montant sur un fonds de réserve n'est pas une autorisation de dépenser. La dépense devra se faire soit par le budget ou par un préavis. Il demande confirmation au Comité de direction.

M. Lassere confirme que M. Delessert a tout à fait raison.

Vote : cette observation est refusée par 5 oui, 12 non et 1 abstention.

M. Delessert constate dès lors que sans enlever le côté pertinent de la question, le Conseil intercommunal considère la réponse comme obtenue et ne demande pas d'autres explications sur ce point.

M. Panzera donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL  
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le projet du Comité de direction du 1<sup>er</sup> mars 2011,
- où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte les comptes de l'association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" arrêtés au 31 décembre 2010.

## 11. Motions, postulats, interpellations

La parole n'est pas demandée.

## 12. Questions

- M. Pascal Conti constate que le nombre de délégués par commune va probablement changer pour la prochaine législature.

M. Lasserre répond que c'est effectivement le cas, puisque le nombre de délégués est déterminé par la population des communes. Le Comité de direction a écrit aux municipalités pour leur transmettre le nouveau nombre de leurs délégués :

• Bussigny-près-Lausanne	3
• Chavannes-près-Renens	2
• Crissier	3
• Ecublens	5
• Prilly	5
• Renens	9
• St-Sulpice	2
• Villars-Sainte-Croix	2

Le Conseil intercommunal comptera 31 délégués, soit 4 de plus qu'aujourd'hui.

- M. Delessert pose une question : Polouest a acquis un bus pour l'unité "Prévention & partenariats" pour une approche sur le terrain de la jeunesse. Quel sont les liens et les redondances avec les communes qui ont des éducateurs de rue ? N'y a-t-il pas interférence entre la police et les éducateurs ? Ou au contraire coordination ?

M. Jean-Claude Glardon, membre du Comité de direction, répond qu'il y a complémentarité. Polouest cible les incivilités sur le domaine public, les infractions aux lois. Le

travail des éducateurs de proximité est beaucoup plus large par rapport à l'approche psychologique des jeunes, la récréation de liens sociaux pour des jeunes en marge, etc.

M. Lasserre informe que le bus sera présenté ce soir aux délégués.

M. Daniel Rod demande si l'action de prévention de la police ne péjore pas les travailleurs des rues ? Ne risque-t-il pas d'y avoir amalgame pour les jeunes qui en ont besoin, et qui pourraient refuser la discussion avec la police.

M. Glardon répond qu'il s'agit d'interventions différentes. La police rappelle aux jeunes l'existence d'un certain cadre. Les éducateurs travaillent sur une dimension différente, complémentaire mais pas antagoniste. L'unité " Prévention & partenariats" travaille sur le terrain depuis 4 ans et n'a pas attendu ce bus pour le faire. Si la police peut établir un contact avec les jeunes – qui savent parfaitement faire la part des choses –, c'est un bénéfice pour la société.

M. Lasserre donne l'exemple de Prilly, qui compte 2 éducateurs de rue. Ceux-ci s'occupent de jeunes qui ont déjà des problèmes, alors que Polouest fait de la prévention auprès de tous les jeunes, y compris ceux qui vont bien. La différence de rôles est assez marquée; les éducateurs et la police ne travaillent jamais ensemble, car il faut effectivement bien séparer ces deux types d'actions.

M. Oumar Niang précise qu'un éducateur fait un travail de resocialisation des jeunes, alors que la police doit se référer davantage à la loi. Ils agissent effectivement en complémentarité.

### **13. Divers**

- M. Delessert, président du Conseil, exprime toute sa gratitude à l'ensemble du Conseil intercommunal et du Comité de direction pour la qualité des débats et du travail accompli depuis la création de l'association. Il remercie également la secrétaire et lui remet un superbe bouquet de fleurs pour son départ.
- M. Lasserre, président du Comité de direction, s'associe aux remerciements de M. Delessert. Il le félicite à son tour pour la qualité de sa présidence, toujours efficace, précise et courtoise. M. Lasserre regrette de devoir quitter Polouest suite aux dernières élections, après avoir beaucoup contribué à la préparation et à la fondation de l'association, puis à sa direction. Il remercie tous les délégués pour l'excellente ambiance des débats et forme tous ses vœux pour l'avenir de l'association.
- L'assemblée remercie les présidents et toutes les personnes concernées par un applaudissement général.

M. Delessert lève la dernière séance de la législature à 19h05.

M. Christian Séchaud, commandant, invite chacune et chacun à se rendre au refuge de Montassé, à Crissier, pour un apéritif et repas de clôture, ainsi que pour la présentation du bus " Prévention & partenariats".

Le Conseil intercommunal :

Le président :



Pascal Delessert

La secrétaire :



Claire Richard